



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 31 mars 2021

N° 44/ 2016-2021

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

81 sont présents (une sera présente suite à son assermentation).

19 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BALLY Marc, BEAUVERD Laurent, BUCHER Sylvio, BUSSLINGER Jean-Hugues, CID Katia, DE BELLIS Giancarlo, DE ROSE WIDMER Celestina, DESPONDS Alexandre, DUPONTET Aline, GUEYDAN Philippe, LEPORI Xavier, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Eusébio José, RATKOCERI Izjadin, REYNOLDS Michel, ROCHAT Martine, SCHUMACHER Cathy, VALLOTTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 3 février 2021
- Rapport-préavis de la Municipalité N° 11/3.21
- Préavis de la Municipalité N° 13/3.21
- Préavis de la Municipalité N° 14/3.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 44/11.20
- Rapport de majorité de la commission chargée de l'étude du préavis N° 37/9.20
- Rapport de minorité de la commission chargée de l'étude du préavis N° 37/9.20
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG du 3 février 2021 « Assainissement du bruit routier à Morges – Où en sommes-nous ? »
- Détermination de la Municipalité sur le projet de décision relatif à la demande de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, déposée par M. le Conseiller communal Steven Kubler
- Réponse écrite de la Municipalité aux questions posées en séance du Conseil du 3 février 2021 par M. le Conseiller communal Bertrand Gilliard concernant le chantier de la STAP

Mme la Présidente Laure JATON apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Ajout d'un point 12 nouveau : Motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard ». Dépôt et développement.

Ajout d'un point 13 nouveau : Postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ». Dépôt et développement.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal du 3 février 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans remarque et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau.

- **Résultats des votations fédérales du 7 mars :**

- L'objet N° 1 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » a été accepté par 2'393 voix contre 2'367.
- L'objet N° 2 « Service d'identification électronique » a été refusé par 3'511 voix contre 1'195.
- L'objet N° 3 « Accord de partenariat économique de large portée entre les états de l'AELE et l'Indonésie a été refusé par 3'121 voix contre 1'155.

- **Résultats de la répartition des sièges au Conseil communal :**

- Parti socialiste et Indépendants de Gauche : 25 sièges
- PLR : 31 sièges
- Les Vert-e-s : 22 sièges
- Entente Morgienne et Verts'libéraux : 15 sièges
- UDC : 7 sièges

- **Résultats des élections à la Municipalité à l'issue du 2^{ème} tour :**

Jean-Jacques AUBERT avec 1961 suffrages
 Laetitia BETTEX avec 2072 suffrages
 David GUARNA avec 1908 suffrages
 Vincent JAKUES avec 1654 suffrages
 Laure JATON avec 1675 suffrages
 Laurent PELLEGRINO avec 1875 suffrages
 Mélanie WYSS-PITTET avec 2128 suffrages

3. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAKUES excuse l'absence de M. Philippe Deriaz qui termine sa quarantaine pour raison de COVID-19.

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a reçu ce jour la réponse formelle du Canton concernant l'examen préalable complémentaire du plan directeur communal des mobilités. Pour rappel, ce dernier a été soumis à cet examen préalable complémentaire le 5 octobre 2020. Le projet est préavisé favorablement par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), ainsi il est possible de poursuivre, après avoir intégré quelques adaptations, la procédure prévue aux articles 12 du règlement du 22 août 2019 sur l'aménagement du territoire.

Les thématiques suivantes sont conformes au niveau cantonal. Il s'agit des charges de trafic, des plans de mobilité, des accès communaux, du stationnement et des transports publics. La seule thématique à adapter avant de mettre à l'enquête en début d'été 2021, concerne la coordination avec les planifications supérieures. En effet, depuis que l'examen préalable du plan directeur communal des mobilités a été envoyé à la DGTL, certains documents ont évolué. En l'occurrence, les mesures PALM ont bénéficié de mises à jour, que le plan directeur communal, édité plus tard, volet mobilité, doit intégrer.

Ainsi le plan directeur communal des mobilités mis à disposition du Conseil communal courant février 2021 via l'Extranet, conserve toute sa pertinence. »

4. Communications des Associations intercommunales.

Mme Claudine DIND informe que le conseil intercommunal de l'ERM s'est réuni le 10 mars et a discuté puis accepté non sans échanges, le préavis N° 1/2021 qui concerne une étude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère de la STEP, qui doit être modernisée et mise aux normes.

Près de 30 oppositions avaient été déposées à l'encontre de l'autorisation préalable d'implantation (API) amenant la Municipalité à retirer le projet et à refuser le permis préalable d'implantation.

Concernant l'implantation à Lonay, qui avait été demandé par le Conseil communal de Morges, elle était impossible pour diverses raisons techniques et financières, entre autre l'aquathermie.

Elle informe que le Comité de direction a tenu compte des nombreuses remarques des opposants, notamment l'intégration, comme le nom du préavis l'indique désormais. Les bassins seront repoussés vers le Nord, ils seront moins longs et partiellement enterrés, donc moins hauts. Cela coutera plus cher à l'ERM, mais le Canton aurait de toute façon refusé le premier projet, tel qu'il avait été mis à l'enquête.

Cette demande de crédit complémentaire permettra entre autre, de lancer un concours d'idées auprès de trois bureaux pour trouver la meilleure solution d'intégration.

5. Nomination de la commission sur la prise en considération de la motion du groupe des Verts « L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant ! » (Présidence VER).

Les commissaires sont :

Jean-Marc NARR	Alexandre GANNA	Reymond LAEDERACH
Alain TROGER	Michaël FURHOFF	
Sylvie FAY	Sylviane TRUDU	

6. Préavis de la Municipalité

- N° 11/3.21 Réponse à la motion du Groupe UDC « Pour une mobilité piétonne cohérente et efficace en Ville de Morges » et demande d'un crédit de CHF 190'000.00 pour l'application de mesures d'assainissement des itinéraires piétonniers » - Présidence PSIG. 1^{ère} séance de commission : mercredi 21 avril 2021 à 18h30, via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Françoise ADLER	Frédéric VALLOTTON	André WALTHER
Alexandre DESPONDS	Frédéric EGGENBERGER	
Cathy SCHUMACHER	Lionel DAUTREPPE	

- N° 13/3.21 Demande d'un crédit de CHF 122'000.00 TTC, participation non déduite pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges – Présidence PLR – 1^{ère} séance de commission : mardi 13 avril 2021 à 18h30, via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Françoise ADLER	Jérôme MASSEREY	Eva FROCHAUX
Bertrand GILLIARD	Rémi PETITPIERRE	
Brigitte COENDOZ	Nathalie HENTSCHEL	

- N° 14/3.21 Fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable – Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : mardi 27 avril 2021 à 18h30, via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Dominique KUBLER-GONVERS	Pascal GEMPERLI	Camille ROBERT
Viviane REYMOND-FENTER	Patricia DA ROCHA	Maria Grazia VELINI
Alain TROGER	Céline ELSIG	Christian HUGONNET

7. Rapports de commissions

N° 12/3.21 **Demande d'un crédit de CHF 1'235'000.00 TTC pour la réalisation de travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA), subvention PALM non déduite.**

Mme la Présidente Laure JATON fait part de la récusation de MM Yvan Christinet et Yves Ménétrey lors du vote, pour des raisons professionnelles.

Mme Brigitte COENDOZ, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui divergent de celle du préavis municipal.

M. Jean-Jacques AUBERT informe que la Municipalité soutient les conclusions du rapport municipal et non celles du rapport de la commission.

M. Frédéric EGGENBERGER relève que depuis qu'il siège dans ce Conseil il entend certains partis politiques se plaindre continuellement du trafic à Morges ; durant la campagne ce thème a été fortement mis en avant par ces mêmes formations, avec peu de propositions concrètes malheureusement.

Aujourd'hui avec la GCTA un outil est proposé pour offrir l'opportunité d'avancer dans la bonne direction, en vue d'une amélioration du trafic. L'intérêt de la GCTA n'est pas seulement le confort de l'automobiliste ou la réduction de son temps de trajet. Les véritables enjeux de la GCTA sont d'une part d'améliorer l'attractivité des transports publics et d'autre part de réduire les nuisances du trafic dont souffrent les Morgiennes et les Morgiens. Malgré la crise climatique majeure que nous traversons, la voiture individuelle reste encore et toujours le moyen de transport privilégié.

A l'échelle du territoire vaudois, la mobilité représente plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre, l'essentiel étant lié à la mobilité individuelle motorisée. Il est fréquent aux heures de pointe que les axes principaux permettant d'accéder à la Ville soient complètement saturés, les bus restant bloqués plusieurs dizaines de minutes dans le trafic. Cela réduit fortement l'attractivité des transports publics et freine le report modal. Or, sans une amélioration significative du report modal de la voiture individuelle vers les transports publics il ne sera pas possible d'atteindre des objectifs suffisants en terme de réduction des gaz à effet de serre. Il est donc indispensable de trouver des solutions qui permettent de fluidifier le trafic dans le but de renforcer l'attractivité des transports publics. C'est précisément ce que permet la GCTA.

L'autre enjeu fondamental de la GCTA c'est la réduction des nuisances dont souffre la population morgienne, liées à un report de trafic sur des axes où cela n'est pas souhaitable, que ce soit en terme de sécurité ou de qualité de vie. Parmi ces nuisances ne sous-estimons pas l'impact du bruit routier sur la santé qui cause environ 500 décès par an en Suisse. Ces nuisances portent atteinte au bien-être, que ce soit au travail, au domicile, durant les loisirs ou pendant les heures de détente ou de repos.

Une gestion coordonnée du trafic permet de les réduire en orientant le trafic sur les axes où ces nuisances sont les plus faibles pour la population morgienne, en évitant par exemple autant que possible les zones résidentielles ou les zones de détente.

En résumé, l'intérêt principal de la GCTA doit s'apprécier surtout sous l'angle environnemental et sous l'angle de la qualité de vie des habitants. Cette qualité de vie que toutes les formations représentées dans ce Conseil ont promis de défendre durant la campagne. Il remercie de soutenir le préavis municipal.

M. Lucien REY s'exclame « quel cirque avec ce PDCIRC », que de discussions ici au sujet de ce plan de mobilité. Il faudra bientôt attendre son retour du Canton, pour que le Syndic actuel ou futur puisse s'acheter un stylo. Il n'y a pas si longtemps, notre regretté collègue M. Burnand disait lui-même qu'il était un empêcheur de tourner en rond, nous sommes désormais capables de nous mettre, sans lui, les bâtons dans les roues. Cela lui semble ridicule.

Quelques faits pour revenir sur le sujet. L'autre jour pour se rendre à la PRM à St-Prex il devait emprunter le chemin du Taillecou, et s'est référé à son smartphone pour s'y rendre : le logiciel propose la rue des Papis pour la rue des Pâquis. Il fait part de ses doutes sur ses sociétés qui proposent leurs services mais confondent la Suisse et la Suède

Il constate qu'en cas d'accidents sur l'autoroute ou la route du Lac, synonymes de bouchons, nombre de personnes empruntent l'Avenue de Chanel, réservée aux riverains, sans succès puisqu'elles deviennent rapidement encombrées, y compris, et surtout pour les transports publics, mais aussi pour les vélos et même les piétons, pour qui en temps normal il est déjà difficile de se déplacer en changeant de trottoir tous les cents mètres.

Ce n'est pas le PDCIRC qui déplacera les routes cantonales venant de Préverenges ou de St-Prex, ni même l'autoroute, et non plus nos propres voies de circulation morgienne. Il suppose que le projet implique des capteurs au sol qui fonctionnent dans les deux sens et des caméras. Si d'aventure la rue des Charpentiers devenait une voie à double sens cela impliquerait d'ajouter des caméras sur des poteaux et d'adapter le système. L'argument du plan de mobilité de ce rapport ne tient pas la route. Ce préavis vise non seulement à fluidifier le trafic des voitures mais tous nos déplacements. Il est favorable au préavis de la Municipalité et invite fortement à le suivre.

M. Pascal GEMPERLI constate que les objectifs sont partagés avec le PSIG mais les Verts-es ont une autre appréciation de la question. Ils ne sont pas chauds pour ce préavis qui propose de soigner une jambe de bois avec un pansement. Le problème avec le trafic, c'est le trafic. Dans une ville densifiée, où le trafic individualisé est en constante augmentation et qui bouche les artères dans notre Ville, mange une partie importante de la surface, diminue la qualité de vie en terme de sécurité et pollution de l'air, de bruit et d'espaces verts disponibles, c'est un concept du siècle dernier.

Il faut fermer les vannes et ne pas ajouter un vase dans une soucoupe qui déborde déjà. Payer CHF 1'235'000.00 pour ajouter des vases et des soucoupes sous forme de capteurs et de caméras c'est prendre le problème par le mauvais bout et focaliser uniquement sur les symptômes. Les Verts-es envisagent des solutions comme des vraies voies de bus, un service de livraisons rapides pour les commerçants, l'extension des vélos en libre-service, la promotion de la mobilité douce de manière générale et pourquoi pas réfléchir à une petite navette qui connecte rapidement et facilement le centre-ville. Il doute que Morges va innover ces prochaines années en matière de mobilité mais cela n'empêche pas d'être une force de proposition constructive.

Quant aux considérations pragmatiques, les Verts-es partagent l'avis de la Commission des finances, la conjoncture pandémique actuelle n'est pas idéale pour investir un tel montant pour des pansements. La technologie sera probablement obsolète avant même le délai d'amortissement du crédit et ceci sans même mentionner que l'étude de ce crédit date de 2012, soit presque dix ans déjà.

En conclusion, que ce soit sur le plan financier, politique ou idéologique, les Verts-es ont de la peine à trouver des éléments qui leur permettraient de voter en faveur de ce préavis et en conséquence et recommandent le refus de ce préavis.

M. Jean-Jacques AUBERT désire au nom de la Municipalité, revenir sur les fondamentaux de ce préavis. Le GCTA est une des mesures du PALM de deuxième génération, il répond à la volonté de mutualiser en un même lieu, la gestion du trafic de l'agglomération pour gagner en efficacité et améliorer la mobilité de tous les usagers.

Aujourd'hui, la police cantonale, la police lausannoise, les transports publics de la région lausannoise et les MBC disposent chacun d'un outil de gestion propre à leurs besoins, ces installations sont peu coordonnées entre elles et ne permettent pas de réguler le trafic routier à l'échelle de l'agglomération. Les communes gèrent leur trafic, lié à la route, de manière individuelle. Au cours des dix prochaines années l'agglomération va connaître un développement des transports publics et de nombreux chantiers sur les routes et autoroutes. Elle devra dès lors faire face à des défis majeurs dont l'accès à l'agglomération pour tous les modes de transport, en lien avec l'augmentation totale du trafic, l'intégration des nouvelles structures de transports publics, les axes forts, le métro M3, les bus à haut niveau de service. Ainsi que la gestion des grands chantiers comme le goulet de Crissier ou la qualification d'axes importants.

Les objectifs sont la création d'une centrale de gestion coordonnée du trafic pour les 26 communes du PALM qui a pour but d'optimiser l'utilisation des infrastructures de transport existantes, améliorer l'efficacité des transports publics, par exemple en leur accordant la priorité au feu. Réguler le trafic individuel motorisé en gérant les phases de feu en temps réel, déployer des actions efficaces et coordonnées lors des événements planifiés ou imprévus (chantiers, manifestations, accidents, incidents) pour limiter leur effet sur le trafic, et améliorer l'information aux usagers en temps réel et leur permettre de choisir le bon itinéraire en fonction des conditions de circulation. Il s'agit dans ce but de mettre en place une collaboration entre les partenaires et de mutualiser les bonnes pratiques pour se doter d'un outil répondant aux exigences actuelles et ouvert au développement futur. La GCTA c'est une centrale régionale avec opérateur de trafic, des outils de télé circulation et de détection, des contrôleurs de carrefour aux portes d'entrée de la Ville, des carrefours équipés, reliés, coordonnés entre eux pour accorder la priorité aux transports publics, des plans de gestion intégrée de la mobilité, élaborés avec tous les partenaires concernés et validés.

C'est également des outils d'information aux usagers, des applications, des panneaux à messages variables, des informations aux voyageurs. La GCTA c'est le cerveau du trafic de l'agglomération au service d'une meilleure mobilité.

Concernant les partenaires, la GCTA est un partenariat qui réunit les propriétaires et gestionnaires des infrastructures de transport ainsi que les équipes d'intervention sur le terrain, l'office fédéral des routes (OFROU), l'Etat de Vaud (Direction générale de la mobilité et des routes et la police cantonale), bien entendu les 26 communes du PALM représentées par les services en charge de la mobilité et les polices municipales et régionale (PRM) et enfin les transports publics soit TL et MBC.

Le coût d'investissement total de ce projet représente 27,6 millions de francs. L'OFROU assume le financement des équipements sur le réseau autoroutier, de plus la Confédération dans le cadre de la politique des agglomérations contribue à hauteur de 35 % aux dépenses consenties par les collectivités, dont Morges, et entreprise de transports publics vaudoises. La part des communes pour l'investissement est calculée selon le principe de la territorialité des équipements. Grâce aux subventions indiquées dans le préavis le coût réel sera de CHF 805'000.00. Les coûts annuels sont liés aux 4 opérateurs de trafic nécessaires à la gestion du trafic propre à l'agglomération qui est estimée à CHF 480'000.00 par an, réparti à 50% entre le Canton et les communes et pour Morges cela représente CHF 25'400 par année.

La mise à jour des plans (PGIM) est estimée à CHF 130'000.00 par an pour le tout et la maintenance des installations propres à la GCTA à CHF 380'000.00 par an, cela implique le suivi technologique, il n'y aura pas de problème d'obsolescence, les mises à jours sont régulières. Ce montant de CHF 380'000.00 réparti entre les divers partenaires, fait un montant de CHF 21'000 pour la Ville de Morges par an.

Quels sont les intérêts à adhérer à la GCTA ? Les communes et les partenaires ont été associés à toutes les décisions financières, professionnelles et techniques concernant ce GCTA et gardent leur autonomie. Optimisation des infrastructures et équipements existants, gestion pro active des perturbations, amélioration de l'information aux usagers (applications sur smartphone), soutien fédéral garanti, mise

en commun du savoir-faire des équipements, des mises en action sur le périmètre de l'agglomération.

Ce projet a pour but d'améliorer les conditions de circulation pour tous les usagers, par uniquement les automobilistes et la qualité de vie en diminuant le bruit urbain et la pollution atmosphérique. Morges est souvent touchée par des accidents ou incidents provenant de l'autoroute qui parasitent et asphyxie la ville. Avec la GCTA cette problématique est réglée largement en amont, et en temps réel pour épargner la ville de ces nuisances. Cela vaut aussi pour les grandes manifestations ou les pointes de trafic quotidiennes.

Des systèmes similaires sont utilisés dans les agglomérations de Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Madrid, Munich et aussi à Genève et Zürich mais de façon moins aboutie que le projet soumis ce soir.

Pour terminer, la GCTA est un outil au service des politiques de mobilité, qui améliore la qualité de vie.

Dès lors la Municipalité suggère de soutenir ce préavis.

M. Jean-Bernard THULER a l'impression au vu de ce qu'il entend que les voitures vont disparaître, qu'elles vont être fluidifiées, que les bouchons de Morges vont être exportés sur St-Prex. Il a fait partie de la commission et cela lui laisse à croire que la commission a mal travaillé. Alors que selon lui la commission a imaginé que l'on pouvait s'économiser ce montant de CHF 1'235'000.00 qui ne serviront à rien.

C'est un jouet que la gendarmerie s'octroie pour pouvoir essayer de fluidifier le trafic. Il vit à l'avenue de Plan et tous les soirs à la même heure il voit s'entasser les voitures qui rentrent travailler et sur 8 véhicules, seul 1 est occupé par deux personnes. Il pense qu'il faut arrêter de dépenser de l'argent pour la voiture et faire des choix véritables.

Il prend pour exemple le couloir de bus qui se trouve juste devant la PRM qui n'est jamais utilisé par les transports publics, on ignore pourquoi. Le carrefour de Beausobre est un cafouillage extraordinaire, le long de l'avenue Muret et bientôt presque jusqu'à l'hôpital que les voitures s'entassent aux heures de pointe. Il ne voit pas comment on va pouvoir régler ce problème avec une personne qui a des caméras à Lausanne et qui appuiera sur des boutons pour dévier la circulation.

Il prend l'exemple des pistes cyclables et pense que l'espace public ne doit plus céder un mètre carré à la voiture. Les pistes cyclables nous ont démontré que le partage du bien commun doit se penser différemment et cette dépense ne va pas dans ce sens-là.

Il termine en se méfiant du discours de M. Aubert car cela va faire deux ans qu'il doit se rendre à Yens pour faire le plein de sa voiture à la station gaz car celle de Morges est hors service. Il soutient évidemment le travail de la commission et son rapport.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que la colonne va être changée ou qu'elle est même déjà changée et il garantit à M. Thuler qu'il pourra faire son plein à Morges.

M. le Municipal Eric ZUGER informe que la Municipalité a été très surprise à la lecture des conclusions du rapport de la commission qui fait le lien entre le renvoi du préavis en attendant l'entrée en vigueur du plan directeur des circulations.

Par ces quelques mots il souhaite dire que la GCTA n'est pas un projet qui tombe du ciel, il découle de la constitution vaudoise dont il fait lecture de l'article 57 « l'Etat mène une politique coordonnée des transports et des communications. L'Etat et les communes tiennent compte des besoins de tous les usagers et des régions excentrées, l'Etat favorise le transport collectif », voilà sur quoi s'appuie ce projet mais également sur l'OPAIR et en particulier la mesure M01 qui précise lorsque ce document a été révisé en 2018 par rapport à 2005, que la mise en œuvre d'une gestion coordonnée du trafic d'agglomération est nécessaire et que les effets attendus sont de limiter la circulation et les nuisances sur les réseaux routiers internes à l'agglomération, promouvoir le transport modal, etc...Finalement ce projet s'appuie également sur la loi sur les routes et sur le PALM.

Il est convaincu que le Conseil comprendra bien que le plan directeur de la mobilité de Morges c'est l'élément qui est tout en bas de la chaîne, et il n'est pas en mesure de donner l'ordre à la constitution vaudoise, ni à l'OPAIR, ni à la loi sur les routes de la façon de gérer le trafic à Morges, c'est bien le contraire.

Le plan directeur des circulations n'a aucun lien avec ce projet, c'est juste une obligation légale que nous avons de fixer nos priorités au sein de notre commune. Il pense que cette formulation des conclusions est particulièrement malheureuse.

M. Bertrand GILLIARD est ennuyé car il aurait tendance à comprendre les arguments de tout le monde. Il n'a pas fait partie de la commission, mais tient à dire qu'il n'a jamais entendu parler qu'une simulation du trafic ait été faite, de manière mathématique et en live. Il avait déjà soulevé la question avec M. Züger à l'époque concernant les feux des Pâquis. M. Züger avait répondu que ces simulations avaient été faites.

Pour un projet de l'ampleur du GCTA, si on ne fait pas des simulations en amont pour se rendre comptes de quelles sont les mesures que l'on peut effectivement prendre, car dévier le trafic c'est joli sur le papier mais il faudrait savoir où le dévier. Il a l'impression que cet aspect-là n'a pas été creusé ou alors il a été creusé et c'est bien dommage que la commission n'en ait pas été informée.

Sa conclusion serait d'encourager le Conseil à renvoyer le projet en Municipalité, car il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'un mauvais projet ou d'une mauvaise idée mais il n'est pas sûr que les tenants et les aboutissants aient réellement été étudiés comme ils devraient l'être.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(40 voix pour, 24 avis contraire)

1. de renvoyer le préavis N° 44/11.20 - Demande d'un crédit de CHF 1'235'000.00 TTC pour la réalisation de travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA), subvention PALM non déduite, à la Municipalité en attendant l'entrée en vigueur du Plan directeur des circulations de la Commune.

N° 15/3.21 **Demande d'un crédit de CHF 150'000.00 TTC pour la réalisation d'études permettant de développer qualitativement et quantitativement la pratique de la mobilité douce.**

M. Lucien REY président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport de majorité.

M. Bertrand GILLIARD, rapporteur de la minorité de la commission, lit les conclusions du rapport de minorité.

M. le Municipal Eric ZUGER au nom de la Municipalité propose de soutenir le rapport de majorité qui accorde le crédit. Il remercie M. Gilliard pour ses propos à l'égard des collaborateurs de la commune et de leurs compétences et relève que la commission est favorable à certains arguments du préavis.

Que fait le plan directeur ? Il propose des intentions, des mesures. Les études identifient les difficultés rencontrées dans le terrain et ensuite il est indispensable d'étudier ces difficultés pour trouver des solutions. Il rappelle qu'il y a quelques années, lorsque pour des crédits de réalisation il y a eu des dépassements importants, le Conseil communal a demandé que l'on ne passe pas directement par un crédit de réalisation mais que précédemment il y ait des soumissions rentrées qui nécessitent un crédit d'étude qui permet de réaliser des plans, de demander des soumissions et c'est seulement par la suite que la Municipalité peut proposer un crédit de réalisation, ceci afin de respecter les intentions du Conseil communal.

Par ce préavis, c'est exactement ce que la Municipalité fait. Il n'est pas possible de donner des directives à une entreprise sans avoir fait une étude qui respecte les normes, sans vérifier la faisabilité. Pour information le marquage qui a été fait l'année dernière a nécessité 15 jours de travail de mise en place à Région Morges et il regrette que le rapporteur de la minorité, de par sa formation, ne reconnaisse pas cette nécessité.

Les travaux demandent des plans, des mises à l'enquête publique, des publications dans la FAO, raison pour laquelle il n'est pas possible de passer directement à la réalisation et il est convaincu que le Conseil peut comprendre cela.

Concernant la signalétique, tout le monde sait par où il faut passer mais il ne faut pas seulement savoir où l'on souhaite passer, il faut définir les endroits où il est nécessaire de mettre des marquages, quels objets nécessitent la mise en place d'itinéraires. D'ailleurs ce que la commune va faire se base sur un travail qui a été fait dans le cadre de l'ARCAM pour un jalonnement général sur un certain nombre d'objets communs à toutes les communes du district, la commune de Morges reprend une partie de ces études mais doit les compléter par ce qu'elle souhaite mettre aux carrefours, aux endroits opportuns, pour amener un spectateur de la Gare au Théâtre de Beausobre.

Il prend pour exemple la signalétique sise sur la place de l'Hôtel-de-Ville, multicolore, sans uniformité, elle ne présente pas bien la Ville de Morges et il est indispensable de la retravailler, avec un minimum d'études nécessaires à la présentation d'un préavis d'exécution et de réalisation de ces projets, il invite à soutenir le rapport de majorité.

Mme Janine DEVAUD revient sur la page 4 du rapport qui demande ce qui est prévu pour les espaces de l'Avenue de Plan qui restent très étroits. La réponse est « *pour le problème posé à l'Avenue de Plan, le gabarit existant est dû à la réalisation d'un mur pour protéger le séquoia qui était à cet endroit avant la réalisation des actuelles constructions* ».

A ce jour ce rétrécissement du trottoir n'a plus lieu d'être. Une étude est en cours afin d'améliorer la situation à court et à long terme. Elle rejoint M. Gilliard sur ce point, elle ne pense pas qu'il y ait besoin d'une étude pour élargir ce trottoir qui vraiment pose problème pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore les pousse-pousse jumeaux. Cela fait des années qu'elle en parle avec M. Aubert, elle a même été au Registre Foncier pour comprendre la situation, et ce mur qui dépasse sur le trottoir est sur la propriété de la commune. Le séquoia en

question a disparu depuis au moins 20 ans...et la construction de l'Avenue de Plan 17 A, B, C a été acceptée sans enlever ce mur qui dépasse sur le trottoir et n'est plus utile puisque l'arbre a été remplacé par des places de parc.

Si M. Thuler a attendu 2 ans pour pouvoir faire son plein elle demande à qui de droit que sa demande soit exaucée avant qu'elle ne quitte définitivement ce Conseil, et ce, sans étude.

M. Jean-Jacques AUBERT confirme que Mme Devaud lui a fait part de ce problème il y a deux ans. Il est vrai que la modification de cet endroit a été introduite à moyen et long terme. Un projet à long terme est la requalification totale de la route et à moyen terme un projet qui consiste à reprendre les infrastructures souterraines et améliorer le revêtement routier dans un premier temps.

Il a bien entendu Mme Devaud et s'engage dès demain matin à faire le nécessaire auprès de ses services pour que la largeur et le dévers de ce trottoir soient adaptées aux besoins de tout un chacun, sans étude.

La parole n'est plus demandée.

Opposition du rapport de majorité au rapport de minorité : 40 voix acceptent le rapport de majorité et 33 voix le rapport de minorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(40 voix pour, 33 contre et 8 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour la réalisation d'études permettant de développer et de sécuriser la pratique des modes doux à Morges ;
2. de dire que le montant de CHF 150'000.00 sera amorti en règle générale en 5 ans, à raison de CHF 30'936.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

8. Projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière déposé par M. Steven Kubler – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Yves MENETREY demande au nom du groupe PLR, au vu du thème assez sensible de ce projet, qui demande une réflexion approfondie et conformément à l'article 68 du règlement du Conseil communal, le renvoi en commission de prise en considération.

Le renvoi en commission de prise en considération est accepté par plus de dix membres.

9. Motion du groupe PSIG « Réarboriser la ville : plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification réglementaires sur la protection des arbres » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion.

M. Richard BOUVIER relève que le Conseil est face à un cas unique à sa connaissance, le dépôt d'un préavis municipal qui répond en très grande partie à une motion qui n'a pas encore été prise en considération par le Conseil.

En effet, le préavis N° 13/3.21 qui est à l'ordre du jour de ce soir *Demande d'un crédit de CHF 122'000.00 TTC, participation non déduite pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges.*

La motion demande, en résumé, un plan d'arborisation, une stratégie du suivi des abatages, une révision du règlement relatif à la protection des arbres, un objectif de plantation. Le premier point, un plan d'arborisation est entièrement couvert par le préavis, les suivants : abattage, règlement et objectif de plantation semblent être la suite logique de cette étude. Le groupe PLR pense donc que le groupe PSIG devrait retirer en toute logique cette motion. Si ce n'est pas le cas, une majorité du groupe PLR refusera la prise en considération de la motion et invite à en faire de même.

Mme Céline ELSIG pense que cette motion peut être acceptée, il suffit que la commission dans son rapport décide de répondre à la réponse.

M. Rémi PETITPIERRE revient sur les propos de M. Bouvier et confirme que les étapes 2 et suivantes de la motion semblent s'inscrire dans la suite logique des actions à effectuer concernant la politique d'arborisation, par conséquent il estime

que le plus simple serait d'accepter la motion puisqu'il semble être d'accord sur les prochaines actions à effectuer.

La parole n'est plus demandée.

Avec 43 oui contre 31 non et 7 abstentions, la prise en considération de la motion est acceptée et la motion est renvoyée à la Municipalité.

10. Motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Bastien MONNEY, au vu des engagements qui ont été pris durant cette campagne et notamment par le PLR qui a annoncé que la Ville aurait une piscine durant la prochaine législature, il ne peut que proposer au PLR de retirer cette motion, dans la mesure où la majorité a basculé. Le groupe aura ainsi l'occasion à la fois de déposer un préavis et un rapport durant la prochaine législature, qui devrait régler ces deux cas.

La parole n'est plus demandée.

Avec 45 oui contre 29 non et quelques abstentions, la prise en considération de la motion est acceptée et la motion est renvoyée à la Municipalité.

11. Interpellation du groupe PSIG « Assainissement du bruit routier à Morges – Où en sommes-nous ? » - Réponse de la Municipalité.

M. Bastien MONNEY au nom du groupe PSIG remercie la Municipalité pour sa réponse qui a déjà fait réagir alors qu'elle n'est publique que depuis quelques jours seulement et au-delà de notre hémicycle. Il a été reporté que la réponse est incomplète. Dans sa réponse la Municipalité fait référence à l'étude d'impact effectuée pour les deux bâtiments, qui sont propriété des CFF et ne fait en revanche pas mention de l'étude d'impact sur le bâtiment Ilot Sud et c'est vraisemblablement sur celui-ci que la réverbération sonore serait source de nuisance.

A ce stade, on ne peut pas considérer qu'il est répondu de manière claire et exhaustive à notre interpellation. Ainsi et à la lumière de ces nouveaux éléments, le PSIG pourrait envisager de revenir très prochainement avec un nouveau dépôt, la forme devant encore être définie.

De plus et dans sa réponse, la Municipalité s'engage à faire des mesures, après la réalisation des ouvrages pour contrôler le respect des valeurs limites et d'en informer le Conseil communal. Le groupe PSIG demande dès lors que les mesures couvrent aussi le bâtiment Ilot Sud, afin de pouvoir vérifier ces informations.

M. Bertrand GILLIARD est pour une fois totalement d'accord avec les propos de M. Monney.

En résumé, la Municipalité dit en 4 ou 5 pages qu'avant la réalisation on vérifie que le projet est légal, et une fois le projet réalisé on vérifie que les normes sont respectées. Point final. Les habitants impactés par ces nuisances apprécieront. C'est une problématique compliquée, d'autant que la perception du bruit est très variable d'un individu à l'autre et que de plus, les normes, sont à sa connaissance, un peu simplistes.

Il précise que le choix de la géométrie des façades du secteur Sablon-Rail n'a pas été dicté par le cadre légal. Il avait posé la question lors de la présentation publique du projet gare, et l'animateur de la discussion avait renvoyé la question à l'architecte présent, qui après quelques instants de flottement avait renoncé à répondre, comme si personne n'avait pensé à ce problème.

Il ignore ce qui finalement a conduit à cette amélioration des façades. Cette remarque « l'étude diligentée par les CFF en complément des études imposées par le cadre légal » ou bien les remarques qui ont été faites lors de la mise à l'enquête. Toujours est-il que pour les habitants au Nord de la gare, le problème ne semble vraiment pas anodin. Il tient à insister car aujourd'hui encore il a eu des retours de personnes qui habitent dans le coin et qui sont en dehors du périmètre qui avait été considéré dans l'étude pour autant que ses sources soient correctes. Le problème se répercute beaucoup plus loin.

M. André WALTHER est étonné de lire que les habitants des parcelles au Nord des voies CFF et de l'autoroute découvrent que ces installations sont bruyantes. Il aimerait mentionner que ceux qui habitent au Sud en souffrent depuis des dizaines d'années. Entre autre parce que le bruit de ces deux axes est renvoyé vers le Sud par la grande paroi anti-bruit construite au Nord de l'autoroute.

Il a entendu plusieurs fois également que des immeubles allaient être construits au Sud de l'autoroute et de la voie de chemin de fer, pour faire paroi anti-bruit. Cela va créer un problème pour les parcelles situées au Nord, le bruit sera renvoyé vers le Nord et il pense que vivre sans pouvoir ouvrir les fenêtres n'est pas une solution acceptable.

Le problème est qu'il faudrait trouver le moyen, et il n'a pas de réponse, pour que l'OFROU prenne ses responsabilités et enfin construise un mur antibruit absorbant au Sud de l'autoroute qui jouerait un double rôle. Un de protéger les habitants situés au Sud, et deux de ne pas renvoyer le bruit quand il y a des immeubles en direction du Nord, parce que le Sud va se construire de plus en plus et ce problème va se généraliser.

Il remercie la Municipalité d'être intervenue pour qu'un mur antibruit soit construit au Sud des voies ferrées sur la parcelle de Morges, c'est déjà un grand pas en avant.

M. Richard BOUVIER rebondit sur une phrase de la réponse. Cela fait 25 ans qu'il habite Morges et qu'il souffre, peut-être moins que d'autres de ce bruit d'autoroute et il s'était toujours dit qu'il n'y avait rien à faire.

Il lit en page 5, tout à la fin « les mesures compensatoires concernent en premier lieu l'émetteur de bruit, soit l'autoroute, compétence de la Confédération qui peut se traduire par l'adaptation des murs antibruit, la pose d'un revêtement antibruit sur ce tronçon, la limitation de vitesse etc... ».

Il pose la question à la Municipalité, quelle est la marge de manœuvre ? Qu'est-il possible de demander à ce sujet-là ?

M. le Municipal Eric ZUGER informe que la Municipalité n'est pas en mesure de répondre ce soir.

12. Motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard ». Dépôt et développement.

M. Johann BUCHER lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

13. Postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ». Dépôt et développement

Mme Anne STERN-GRIN lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

14. Interpellation du groupe PSIG : Un an après, il est temps d'agir contre les violences homophobes et transphobes !

Mme Camille ROBERT lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

15. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens.

Réponse orale aux questions écrites du 23 novembre 2020 de feu Monsieur le Conseiller communal Pierre Marc Burnand à propos des coûts engendrés par les modifications apportées aux barrières du préau du Collège Jacques-Dubochet

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Par courrier du 23 novembre 2020, feu M. Pierre Marc Burnand, Conseiller communal, demandait des renseignements sur le préau du Collège Jacques-Dubochet.

En préambule, la Municipalité tient à souligner les faits suivants.

Il n'est pas pertinent de considérer la problématique de l'optimisation du garde-corps comme un supplément au projet global :

- ni en termes de conception architecturale, processus dans lequel le dialogue entre les différents actrices et acteurs du projet jusqu'à obtention d'une solution optimisée trouve naturellement sa place à chaque phase du projet ;*
- ni en termes budgétaires.*

Ainsi, la question du préau et de l'optimisation de son garde-corps est traitée dans le cadre normal d'un projet de construction, et d'une recherche d'optimisation globale: la meilleure réalisation possible, dans le respect des délais et de l'équilibre du budget prévisionnel.

Par ailleurs des parents et habitant-e-s concerné-e-s par les élèves du Collège Jacques-Dubochet ont adressé à la Municipalité de Morges la pétition « Sécurisons la cour sur le toit du Collège Jacques-Dubochet à Morges » afin de faire entendre leur préoccupation concernant les barrières du préau se trouvant sur le toit de ce dernier.

La Municipalité a décidé de donner suite à cette pétition et d'y répondre favorablement. Une recherche a été effectuée afin d'améliorer le garde-corps situé en périphérie de la toiture et en particulier de réduire au maximum les risques d'escalade. Plusieurs variantes ont été étudiées puis un prototype a été présenté et validé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Bureau de prévention des accidents (BPA). Il a également été présenté aux parents d'élèves pétitionnaires, lesquels ont confirmé que cette proposition leur donnait satisfaction. Le dispositif approuvé sera mis en place pendant les congés de Pâques. Dans cette attente, des barrières provisoires ont été disposées en périphérie du préau depuis le mois de septembre.

Question 1 : Quelle est l'ampleur de la charge financière totale pour la modification apportée à la conception et à la réalisation des nouvelles barrières du préau de l'Ecole Jacques Dubochet ?

Le coût total de l'amélioration du garde-corps s'élève à CHF 127'008.00 TTC. Le coût de location des barrières provisoires est de CHF 25'420.00 TTC environ pour la période allant de septembre à avril.

Question 2 : Quelle est la dépense totale qui sera facturée à la ville de Morges, donc au contribuable morgien, pour ce supplément ?

Le décompte final du projet de construction n'est pas encore arrêté, l'information relative au détail des coûts du programme d'utilité publique n'est donc pas encore disponible. Cependant, la gestion extrêmement rigoureuse du projet, ainsi que les optimisations réalisées en cours de construction permettront d'intégrer cet élément, comme plusieurs dizaines d'autres ayant fait l'objet de modifications, dans le budget de construction, sans dépassement du crédit alloué par le Conseil Communal en séance du 21 juin 2017 qui s'élève à CHF 12'234'000.00 TTC pour le rachat de l'immeuble scolaire.

Par ailleurs, la Municipalité informe le Conseil communal que le contrat d'entreprise totale a fait l'objet de deux avenants en moins-value à ce jour, le premier de CHF 180'631.04 HT et le second de CHF 122'476.22 HT.

Le prix de l'ouvrage brut a donc été optimisé en phase de réalisation, passant de CHF 11'364'375.60 TTC à CHF 11'012'392.00 TTC (situation au 25.03.2021, hors frais du maître de l'ouvrage).

Malgré la situation difficile dans laquelle se déroule la fin de la construction du programme d'utilité publique - site en chantier, crise sanitaire du COVID-19 et ses conséquences sur la construction - et le souhait de la Municipalité et de la DGEO d'optimiser la situation du préau, la Municipalité se réjouit de confirmer que, non seulement les délais ont été respectés pour la rentrée scolaire au Collège Jacques-Dubochet, mais que la situation budgétaire est aujourd'hui saine et conforme aux prévisions.

Il est ainsi répondu aux questions de feu M. Pierre Marc Burnand, Conseiller communal. »

Réponse orale aux questions de M. Marc-Olivier Busslinger, Conseiller communal, du 3 février 2021 à propos des données énergétiques

Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« Le 3 février 2021, M. Marc-Olivier Busslinger, Conseiller communal, a posé des questions concernant les données énergétiques de la Ville.

1. Quand la plateforme (en lien avec la consommation des données énergétiques de la commune) citera-t-elle ses sources et les modes de calculs des différents indicateurs ?

Les sources des données utilisées sur le tableau de bord seront indiquées en bas de page. Cependant, il n'est pas prévu d'indiquer les détails des formules de calcul pour ces indicateurs. Cette plateforme a pour vocation de rester simple et nous évitons d'y intégrer des éléments techniques complexes. Toute question technique pourra être adressée par courriel à environnement@morges.ch.

2. Quand les données liées à cette plateforme seront-elles disponibles sur la plateforme opendata.swiss ?

Il n'est pas prévu d'interfacer les données du tableau de bord de la Ville avec ce prestataire fédéral. À savoir qu'actuellement, seules 85 organisations sont inscrites sur ce site et aucune administration vaudoise n'est référencée.

3. Concernant cette plateforme ainsi que la plateforme map.morges.ch, à quelles conditions les autorités communales ou des personnes privées peuvent-elles réutiliser ces illustrations ?

Concernant le géoportail map.cjl.ch (anciennement map.morges.ch), il n'y a aucune restriction à l'utilisation de ces illustrations, les données étant publiques. En général, l'auteur mentionne la source des illustrations qu'il utilise. Il est mentionné sur le site que ces informations sont toutefois dépourvues de foi publique. Il en va de même pour le tableau de bord pour l'énergie, ces illustrations peuvent être réutilisées par des actrices et acteurs publics et privés.

4. Pourquoi ces plateformes ne sont pas domiciliées sur les serveurs informatiques et auprès des services de la ville ?

Bien que Morges assure le fonctionnement technique du géoportail, cette plateforme est régionale. Cela n'a donc pas vraiment un intérêt majeur de l'héberger sur les serveurs de la Ville. Au contraire, cela coûterait plus cher de l'héberger à l'interne plutôt que chez un provider externe comme effectué aujourd'hui. La quantité de travail pour la gestion d'une telle infrastructure n'est pas négligeable, car il faut s'occuper du stockage, des sauvegardes, du monitoring et du renouvellement régulier des serveurs. Il faut également assurer une bande passante suffisante en fonction du nombre de connexions simultanées afin de délivrer un service de qualité. Un manque certain de ressources en interne ne permet pas de gérer cette infrastructure, en plus du travail actuel.

En ce qui concerne le tableau de bord sur l'énergie, le mandataire responsable de la réalisation de cette plateforme l'héberge sur ses serveurs, qui bénéficient d'un haut degré de sécurité et de qualité environnementale. La société Navitas Concilium SA est aussi responsable de la mise à jour du tableau de bord, qui est voué à évoluer en tableau pour la politique environnementale au sens large (et non uniquement pour l'énergie). Les futures modifications et mises à jour sont également simplifiées chez cet hébergeur. »

Réponse à la question posée en séance du Conseil du 3 février 2021 par M. le Conseiller communal Raymond Läderach concernant le dépôt de déchets sauvages à l'écopoint de la Grosse-Pierre

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Le principe de collectage de proximité et de tri à la source des déchets ménagers sous forme d'écopoints fonctionne à l'entière satisfaction des utilisatrices et utilisateurs depuis de nombreuses années. Actuellement, 25 sites écopoints sont disponibles en Ville de Morges et le réseau va poursuivre son développement ces prochaines années, notamment dans les nouveaux quartiers qui sont actuellement en construction. Ces infrastructures, qui sont libres d'accès 24 h/24 h, ne posent pas de problèmes particuliers pour la plupart, aussi bien en matière de qualité du tri des déchets qu'au niveau du respect de la propreté aux alentours. Néanmoins, il est régulièrement constaté des comportements inadéquats principalement à deux endroits, à savoir à l'écopoint de la Grosse-Pierre et à celui du Pont-Neuf. Ces infractions concernent le plus souvent des cas de dépôts de déchets encombrants à même le sol, de mauvais tri des déchets et des apports par des personnes qui ne sont pas domiciliées à Morges.

Afin d'améliorer la situation, les mesures prises et actuellement en vigueur sont les suivantes :

- **mesures logistiques et de prévention** : dans le cadre des tournées quotidiennes de vidanges des conteneurs qui équipent les différents sites, les alentours des écopoints sont nettoyés et les déchets sauvages évacués. Des panneaux explicatifs sont installés sur chaque site et des informations concernant les bonnes pratiques en matière de tri des déchets ménagers sont disponibles sur les divers canaux de communication, dont un fascicule diffusé chaque année en tous-ménages ;
- **mesures de contrôle et de répression** : des rondes de surveillance, parfois en collaboration avec des agents de la Police Région Morges (PRM), sont effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les amendes d'ordre communales LAOC. À cela s'ajoutent les dénonciations systématiques à la Commission de Police de toutes les infractions constatées et dont les auteurs sont clairement identifiés par des adresses ou autres indices découverts. Depuis le 1^{er} janvier 2021, 8 cas ont été dénoncés.

Avec ces dispositions, la situation, notamment à l'écopoint de la Grosse-Pierre, reste stable et n'est pas hors de contrôle. Toutefois, elle n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi d'autres mesures sont envisagées, dont notamment l'intensification des surveillances directes avec du personnel interne et externe. »

Réponse à la question posée en séance du Conseil communal du 2 décembre 2020 par Mme la Conseillère communale Céline Elsig concernant la mare de goudron au croisement de la rue Centrale et de la rue des Fossés

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

Dans sa question posée en séance du 2 décembre 2020, Madame la Conseillère communale Céline Elsig revient sur le revêtement bitumineux mis en place au croisement de la rue Centrale et de la rue des Fossés, devant l'entrée du centre commercial des Charpentiers, "les quelques pavés qui s'y trouvaient ont disparu au profit du goudron. Ces sparadraps que l'on trouve un peu partout en ville pour boucher les trous résultant de travaux questionnent sur l'opportunité de rendre l'espace public accueillant et uniforme". Elle pose les questions suivantes :

1. Est-il prévu de lancer les pavés dans la mare en les réintroduisant à leur emplacement initial au croisement de la rue Centrale et de la rue des Fossés ?

Pour les rues des Jardins et des Fossés, ainsi que l'intersection de cette dernière avec la rue Centrale, les pavés ont été supprimés car ils étaient devenus dangereux et instables du fait de leur descellement. Celui-ci s'est accentué fortement depuis que les camions de livraison ne peuvent plus déboucher de la rue Centrale sur la rue des Charpentiers mais doivent manœuvrer sur cette zone. Ces contraintes mécaniques ont entraîné le déchaussement des pavés. Les piétons et les cyclistes qui parcouraient cette zone piétonne pouvaient trébucher dessus et plusieurs incidents, dont certains avec blessures, nous ont été signalés. Les travaux adjugés par la Municipalité ont permis de sécuriser et de préserver le fonctionnement à moyen terme de ces rues en attendant la concrétisation de réaménagements urbains devant faire l'objet d'une étude. Toutefois, une solution va être mise en place à court terme sous la forme d'une rose des vents peinte pour améliorer l'aspect visuel de la zone située à l'axe entre les rues des Fossés et Centrale.

2. Quelle est la stratégie de la Municipalité concernant l'uniformité des sols, particulièrement au centre-ville et dans ses rues piétonnes ?

La stratégie de la Municipalité est de donner un caractère soigné au centre-ville et dans ses rues piétonnes. Les revêtements de sol devront donc permettre de conserver le caractère particulier du bourg. Une attention particulière sera donnée aux portes d'entrée Est et Ouest du bourg qui sont des carrefours d'échange important et doivent être aménagés en conséquence.

Globalement, pour toute la ville et afin de se préserver des îlots de chaleur, il est prévu de favoriser des revêtements de couleur claire dans les rues piétonnes de la ville. Une attention particulière sera portée sur un renforcement de l'arborisation et de la végétalisation des différentes rues. »

Réponse à la question de M. Pierre Tonda, Conseiller communal, à propos du toit défectueux de la salle de gymnastique de Beausobre

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité donne suite à la question posée par M. Pierre Tonda, Conseiller communal, lors de la séance du Conseil communal du 3 février 2021.

Le prévis N° 36/9.19 "Demande d'un crédit de CHF 2'950'000.00, subventions non déduites, pour la réfection, végétalisation et pose de panneaux solaires sur les toitures plates des bâtiments communaux – crédit cadre" accepté par la Municipalité et le Conseil communal, prévoit de transformer cette toiture comme suit :

- *entretien et rénovation (étanchéité-isolation, ferblanterie, paratonnerre) : CHF 720'000.00 ;*
- *panneaux photovoltaïques (y c. les honoraires d'ingénieurs spécialisés) : CHF 170'000.00 ;*
- *échafaudages et sécurité provisoire : CHF 30'000.00 ;*
- *travaux divers (fouilles, tirages de câbles, etc.) : CHF 40'000.00.*

Total : CHF 960'000.00 TTC.

Le planning des travaux prévoyait une transformation en 2021, mais vu les importants travaux sur le site de Beausobre, ils ont été déplacés à l'été 2022. Ainsi, les problèmes signifiés par M. Pierre Tonda seront bientôt résolus. »

Mme la Présidente Laure JATON ouvre la discussion.

M. Marc-Olivier BUSSLINGER remercie la Municipalité mais se permet de remarquer qu'il est un peu dommage de ne pas profiter de la mise en place d'une nouvelle plateforme informatique pour automatiser les processus de communication de l'information et de la transparence, demander aux administrés d'envoyer des e-mails pour comprendre les systématiques administratives ressemble quelque peu à des chicaneries administratives, même si on peut espérer que les modes de calcul soient suffisamment clairs pour ne pas nécessiter grand travail.

Par contre, il est un peu déçu. La commune souvent demande l'exemplarité, que nous avons une obligation qui nous vient parfois de la Confédération d'être pro actif sur certains sujets. Aujourd'hui en terme de cyber administration, la Suisse s'est engagée en 2017 déjà par le biais de la déclaration de Tallinn, à faire en sorte d'être ouvert par défaut. De faire en sorte que les données administratives soient publiques, publiées, mises à disposition de l'économie dans des formats réutilisables et la plateforme que la Suisse a choisie pour faire tout ça c'est « Opendata.suisse ».

Il comprend bien que peut-être le Canton de Vaud et les différentes communes vaudoises ne soient pas à la page. Ce n'est pas le cas de certains de nos cantons voisins et cela ne veut pas dire que Morges puisse par paresse décider de ne pas franchir le pas quand elle crée de nouvelles plateformes de données.

Il remarque et regrette que sur les plateformes dont il a été parlé, figurent les termes copyright et devrait signifier pour l'utilisateur qu'il n'est pas libre d'utiliser les illustrations en cause. Il espère que les lièvres soulevés ce soir permettront aux personnes qui gèrent ces plateformes de pouvoir faire les adaptations qui rendront l'utilisation des images en cause légale pour les utilisateurs.

Actuellement si elles sont libres de droit au regard de la commune ce n'est pas ce qui transparaît des plateformes en question.

Mme Céline ELSIG remercie M. Aubert pour sa réponse mais reste dubitative quant à la solution de laisser la mare de béton et de peindre une rose des vents dessus. A sa connaissance la peinture sur le sol ne remplace par un revêtement clair et une arborisation des espaces publics. Comme annoncé comme réponse l'uniformisation des sols au centre-ville.

La rue centrale dont le croisement est rueCentrale et rue des Fossés est un axe de mobilité centrale et douce qui devrait être harmonisée sur l'ensemble de son tronçon entre la gare et le lac. Elle demande quel est l'intérêt de peindre une rose des vents plutôt que de refaire de manière uniforme cette rue ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'à terme la requalification de la rue centrale va être prolongée, depuis le passage inférieur jusqu'à la Grand-Rue, ainsi que la rue des Fossés. C'est un travail conséquent qui nécessite des études, le choix de nouveaux revêtements, une arborisation qui ne peut se faire sans tenir compte des canalisations souterraines dont certaines devront être reprises ou remplacées. C'est un travail conséquent, qui est envisagé pour requalifier ce secteur et en attendant la rose des vents apparaît comme une idée sympathique à la Municipalité, permettant d'indiquer des directions locales avec un marquage au sol qui tient sur le temps.

Mme Céline ELSIG remercie M. Aubert mais ajoute que pour sa part elle préfère que l'argent dépensé dans la rose des vents soit conservé pour faire une belle rue centrale.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT en prend acte et ouvrira la discussion sur ce point.

M. Bertrand GILLIARD remercie simplement la Municipalité pour sa réponse exhaustive à ses questions sur la station de pompage du système de chauffage à distance et se réjouit de voir cette station s'intégrer correctement dans l'environnement.

M. Pierre TONDA remercie la Municipalité pour sa réponse.

16. Questions, vœux et divers.

M. Joseph WEISSEN s'exprime en ces termes :

« Questions: Les seniors sont-ils victimes d'âgisme ?

Au 21ème siècle je m'interroge toujours sur les rapports de domination et de classe (la dignité et le droit de travail).

Aujourd'hui les grands combats de quelques partis politiques sont devenus querelles sur le genre et l'identité.

Je n'ai pas signé l'interpellation de ce jour développé par Mme Robert contre les crimes LGBTIQ+-phobes. A Morges et dans le monde je n'ai personnellement pas encore vu d'agressions physiques et je n'ai pas encore entendu d'agressions verbales en raison d'une orientation sexuelle et d'une identité de genre. A Morges depuis env. 3 ans les couples de femmes amoureuses se comportent dans la rue, dans le parc de l'indépendance et au bord du lac comme les hétérosexuels amoureux et se déplacent sans remarques LGBTIQ+ - respectivement hétéro-phobes.

Nonobstant, j'encourage les personnes LGBTIQ+ et leurs amis politiques et capitalistes à défendre leur cause.

En ce qui me concerne, je défends prioritairement d'autres discriminations comme l'âgisme.

La constitution fédérale, l'art. 8 al 1, définit le principe de l'égalité (Tous les êtres humains sont égaux devant la loi) et à l'al 2 l'interdiction de discriminer (Origine, sexe, situation sociale, mode de vie, âge). Dans la vie et dans la rue j'étais déjà témoin de plusieurs discriminations et incivilités contre les Etrangers et les Suisses, les allophones, les délits de faciès, le harcèlement psychologique, la grossophobie, le laïcisme et contre les personnes âgées.

L'âgisme, une discrimination plus importante que le sexisme et le racisme en Suisse n'est pas sans effet sur la santé des aînés. Selon une étude de Pro Senectute de l'automne 2019 10 % des seniors se sont sentis concernés par l'âgisme. L'âgisme repose sur des préjugés, des attitudes discriminatoires, une perception générale du vieillissement (la lenteur, la technophobie, les coûts).

Au vu de ce qui précède j'ai l'honneur de poser à la Municipalités les questions suivantes :

La Municipalité dispose-t-elle d'une statistique sur les crimes commis contre les personnes âgées ? La Municipalité a-t-elle identifié des lieux dans l'espace public plus propices aux agressions visant les personnes âgées ?

Quels sont les moyens mis en place par la Municipalité afin de sensibiliser le personnel de l'administration communale à la problématique des discriminations visant les personnes âgées ?

Quelles mesures ont été prises afin de soutenir et de protéger les victimes âgées stigmatisées ?

Quelles sont les différentes mesures de lutte et de prévention contre l'âgisme ?

D'avance je remercie la Municipalité de sa réponse au plus tard en octobre 2021.

M. Jean-Bernard THULER, au regard de l'autorisation de Via Secura, l'OFROU et la loi sur la circulation routière, demande dans quel délai la Municipalité va poser des petits panneaux autorisant les cyclistes à tourner à droite du moment qu'un feu de signalisation est rouge.

Mme Claudine DIND a des questions sur l'accès facilité au lac à Morges. Malgré une amélioration de la pollution de l'air depuis une année, le dérèglement climatique continue son chemin avec des pics de chaleur autrefois inconnus chez nous. De ce fait les populations proches des lacs ou rivières apprécient de pouvoir par moments aller s'y rafraîchir un peu. Elle pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment ont avancé les projets d'accès au lac le long des quais ? Depuis le Port du Château et le parking sous les quais qui est prévu de longue date déjà.

2. Que pense la Municipalité des nombreux et divers accès en bois ou simili bois fleurissant un peu partout de Genève à Villeneuve, notamment celui d'Ouchy, en face de l'Hôtel d'Angleterre et du Château d'Ouchy ? Ce ponton de 30 mètres sur 100 environ est très couru, même si aucune douche ne s'y trouve.

3. La Municipalité a-t-elle déjà pu, ou pense-t-elle pouvoir approcher assez rapidement le Canton, pour envisager un ou deux accès à l'eau depuis le parc Vertou, puisque ce dernier appartient au Canton. Il s'agirait de constructions légères avec des indications telles que « Baignade non surveillée, sans consommation, ni fumée » ainsi que cela se fait ailleurs.

4. Serait-il possible d'y installer à moindre frais un ou deux pontons, par-dessus les gros rochers, protégeant les rives. Ainsi que quelques bouées pour protéger ces endroits des bateaux, cela se fait aussi ailleurs. Des personnes enjambent déjà les rochers, à leurs risques et périls pour aller nager, ailleurs d'autres courageux, été comme hiver, profitent de l'accès à l'eau à l'Ouest du CNM (entre le CNM et le parc de l'Indépendance).

Il y a un besoin réel des habitants. Elle rappelle qu'un vœu de la COGEST, un postulat des Verts et maintenant la motion Bucher, allant dans le sens de ses questions ont déjà été ou vont être discutés au Conseil communal. Des constructions rafraichissantes sont impatiemment attendues.

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h40 et la séance est close.

La Présidente

Laure JATON

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Motion PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard ».
- Postulat du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique ».
- Interpellation du groupe PSIG : « Un an après, il est temps d'agir contre les violences homophobes et transphobes ! »

MOTION PLR

« Bienvenue au Jardin d'été du Bluard »

Morges a la chance d'être propriétaire d'un vénérable bâtiment, l'école du Bluard construit en 1848 et situé au bord du lac. Depuis son origine, ce lieu fut une école avec une cour fermée par quatre murs, de manière à préserver la sécurité des élèves. On peut s'étonner qu'aujourd'hui un endroit aussi privilégié tarde à trouver une véritable affectation. Cette motion a pour but d'aménager les extérieurs de cette parcelle, mais aussi et surtout d'avoir la possibilité d'y prolonger l'accès jusqu'au lac et d'y installer une plateforme pour les baigneurs.

Ce nouveau site sera dédié, le temps de l'été, à la détente et à la culture pour les Morgiennes et les Morgiens mais aussi aux personnes qui ont fait le choix de venir se balader le long de nos quais. Le lieu semble facilement aménageable; on peut y créer par exemple: un grand portail face au lac sur le mur de la cour, cette porte d'entrée sera une invitation aux visiteurs qui auront la joie de venir découvrir les diverses manifestations organisée par les sociétés locales ou par la Ville, par le biais de notre déléguée à la Culture. La «Maison des associations» paraît, quant à-elle, toute désignée pour la promotion de cet espace d'échanges et de rencontres.

Afin de préserver la sécurité et de limiter le bruit, la circulation des véhicules sur le quai Lochmann devra être déviée par la rue des Tanneurs.

Une plateforme à fixer au-dessus des enrochements permettra aux baigneurs d'accéder dans des eaux peu profondes, ce qui est plutôt rare sur nos rives morgiennes. Les eaux du bleu Léman à cet endroit ont aussi l'avantage d'être particulièrement claires. D'ailleurs, pour l'anecdote, le nom «Bluard» est un dérivé du mot «bleu».

À l'intérieur du bâtiment, il serait souhaitable d'installer des vestiaires et des douches pour le confort des nageurs et des personnes qui s'exposent au soleil.

Pour que ce lieu puisse se réaliser et donner son plein potentiel au plus vite, les motionnaires demandent à la Municipalité de bien vouloir :

- Dans un premier temps, contacter les autorités cantonales concernées afin de vérifier la faisabilité des propositions de la présente motion.
- Puis, si celle-ci est réalisable, présenter à notre conseil un projet d'aménagement pour créer l'accès au lac et les équipements nécessaires.

Concernant les services communaux, ceux-ci ont déjà démontré, lors de précédentes manifestations, leurs capacités d'organisation et leur créativité lors d'aménagement de places éphémères.

Je vous remercie pour votre attention.

JEAN-MARC NAZZO



Simon
Marc Liot

Alain
d. l. b. c. a. n.

E. Boer

B. J. d. - B. Gillibert
Beatrice Jenciel

C. Pellegrino

J. BUCHER

POSTULAT du groupe des Vert.e.s « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique »

Alors que la pandémie du Covid-19 continue à affecter nos quotidiens, nos emplois et nos liens aux autres, un nombre croissant de personnes rapportent souffrir de stress, d'épuisement et d'autres atteintes à leur santé psychique. La santé psychique résulte en effet d'une interaction entre les ressources disponibles et les facteurs de stress. Les situations de crise, comme celle que nous vivons actuellement, peuvent rompre cet équilibre. Les difficultés financières, la perte d'un emploi, la solitude, l'isolement social ou encore les conflits familiaux sont en effet des facteurs de risque pouvant entraîner une augmentation significative des atteintes à la santé.

La récente enquête de l'Université de Bâle (« Swiss Corona Stress Study »¹) relève une augmentation significative du stress entre la première vague en avril 2020, avec 11% de personnes déclarant présenter des symptômes dépressifs graves, et la deuxième vague en novembre 2020, où le chiffre monte à plus de 18%. A titre comparatif, ce chiffre était de 3% avant la pandémie en février 2020. En cause, la pression due à un changement lié au Covid-19 au travail, à l'école ou dans la formation, le stress causé par les pertes financières, l'augmentation des conflits au sein du foyer et les craintes concernant l'avenir.

Un rapport de l'OFSP² relève également que les personnes les plus fragiles, telles que les personnes isolées ou souffrant déjà de troubles psychiques par exemple, sont particulièrement impactées. La crise du coronavirus agirait comme un révélateur ou un catalyseur venant renforcer des inégalités et des difficultés préexistantes.

L'enquête de l'Université de Bâle révèle de plus ce que le milieu socio-médical avait pressenti : les jeunes sont les plus touchés, avec 29 % de symptômes dépressifs graves chez les 14 - 24 ans rapportés en novembre passé. Les diverses structures prenant en charge les enfants et les jeunes le confirment : on observe une augmentation des demandes de suivis dans tous les types de structure. C'est une thématique majeure, car l'état de la santé chez les enfants et les jeunes détermine de manière significative l'état de santé durant la vie. Il s'avère donc primordial d'agir précocement, et rapidement au vu du contexte.

Comme l'écologie, la santé mentale tient à la fois de la responsabilité individuelle mais aussi et surtout de la responsabilité collective. Ainsi, des mesures doivent être mises en place pour tenter de limiter cette augmentation de la souffrance psychique dans la population, et plus particulièrement chez les jeunes. Certaines mesures peuvent être prises au niveau communal, bien que celui-ci ne détienne qu'une partie des réponses à donner.

A titre d'exemple, plusieurs pistes peuvent être évoquées :

- **Le maintien du lien social**, avec un renforcement de la vie associative et sociale auprès des jeunes dans les quartiers ou encore la promotion de l'accès à des lignes d'écoute et de soutien (147 par exemple).

¹ de Quervain, D., Aerni, A., Amini, E., Bentz, D., Coyne, D., Freytag, V., ... Zuber, P. (2020, December 16). The Swiss Corona Stress Study: second pandemic wave, November 2020. <https://doi.org/10.31219/osf.io/6cseh>

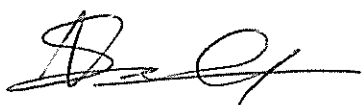
² Stocker, D., Jäggi, J., Liechti, L., Schäfer, D., Németh, P., et Künzi, K. (2020). *L'influence de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique de la population et sur les besoins psychiatriques et psychothérapeutiques en Suisse (synthèse du premier rapport intermédiaire)*. Berne : Office fédéral de la santé publique.

- **L'encouragement à l'activité physique** : les études montrent en effet les conséquences très bénéfiques de l'activité physique dans la réduction du stress et dans la santé mentale et physique de manière générale. Cela pourrait être le renforcement de la prévention, la mise en place de programmes (Covid-compatibles) tels que l'Urban training ou le renforcement des groupes de sports à l'extérieur par l'Espace Couvaloup.
- **L'information et la sensibilisation de la population** : la commune peut participer à diffuser les bonnes pratiques et conseils tout comme les contacts utiles, que ce soit sur le site de la ville, sur son application mobile, via les réseaux sociaux, ou même à l'affichage communal.

Fort-e-s de ces constats, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place, ou de renforcer, des mesures favorisant une bonne santé mentale, plus particulièrement auprès des jeunes, dans cette période si particulière.

Je vous remercie pour votre attention,

Pour le groupe des Vert.e.s, Anne Stern-Grin, le 31 mars 2021



Interpellation du groupe PSIG : Un an après, il est temps d'agir contre les violences homophobes et transphobes !

Les personnes LGBTIQ¹ sont régulièrement victimes de discriminations et d'agressions physiques et psychologiques en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre. Ces violences visent plus particulièrement les jeunes, voire même les mineur·e·s. D'après un rapport de l'organisation Pink Cross, en 2019, le nombre de crimes de haine signalés à la « LGBTIQ-Helpline » a drastiquement augmenté : plus d'un signalement par semaine, alors que la très grande majorité des agressions ne sont pas recensées. En plus des insultes, environ une victime sur trois a subi de la violence physique. Ces violences ont de lourdes conséquences psychologiques pour les victimes ainsi que pour l'ensemble de la communauté, qui continue de vivre avec la peur d'être soi-même.

Le 9 février 2020, la Suisse a dit OUI à la protection des personnes LGBTIQ contre la haine, les Morgiennes et les Morgiens soutenant même l'extension de la norme pénale contre l'homophobie à 81,76%. Si la population a envoyé un signal très clair, la loi ne suffit malheureusement pas et les mesures de prévention et de sensibilisation font toujours défaut.

Les violences psychologiques et physiques que subissent les personnes LGBTIQ ne représentent que la pointe de l'iceberg de l'ensemble des discriminations auxquelles elles font face, dont notamment le harcèlement scolaire et en ligne, les difficultés familiales ou encore la concrétisation de leurs droits. Dans le domaine professionnel, les personnes LGBTIQ subissent des discriminations qui péjorent leur parcours professionnel (accès à l'emploi, à la promotion, etc.)².

L'association Stop Suicide rappelle que les jeunes homosexuel·le·s présentent un risque 5 fois plus élevé de suicide que les jeunes hétérosexuel·le·s et que ce risque est 10 fois plus élevé chez les personnes transgenres que chez les personnes cisgenres³ (dont l'identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance). Cela est tout simplement inacceptable. Les autorités politiques ne peuvent pas rester inactives et doivent agir contre les discriminations et l'hostilité envers les personnes LGBTIQ. À ce titre, le Conseil fédéral⁴ a précisé qu'il appartient aux cantons et aux communes de compléter la nouvelle norme pénale par des mesures adéquates de prévention, de sensibilisation, d'intervention et de monitoring conformément au principe de subsidiarité.

¹ Personnes LGBTIQ signifie personnes lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Trans, Intersexes et Queers.

² Parini, L. (n.d.). *Être LGBT au travail : résultats d'une recherche en Suisse*. Institut des études genre, Université de Genève, et Fédération genevoise des associations LGBT. Consulté le 20 février 2021 sur https://diversite-au-travail.ch/wp-content/uploads/2015/10/LGBT_Travail_resultats_recherche_OK.pdf

³ Stop Suicide. *Le risque de suicide parmi les personnes LGBT*. Genève. Consulté le 19 février 2021 sur https://stopsuicide.ch/wp-content/uploads/2017/07/Publications_STOP_Suicide_et_LGBT.pdf

⁴ Réponse du Conseil fédéral au postulat Angelo Barrile « Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ ».

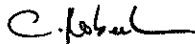
Au vu de ce qui précède, au nom du groupe PSIG, j'ai l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

Question 1 : La Municipalité dispose-t-elle d'une statistique sur les crimes commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre d'une personne ? La Municipalité a-t-elle identifié des lieux dans l'espace public plus propice aux agressions visant les personnes LGBTIQ ?

Question 2 : Quels sont les moyens mis en place par la Municipalité afin de sensibiliser le personnel de l'administration communale à la problématique des discriminations visant les personnes LGBTIQ ?

Question 3 : Quelles sont les différentes mesures de lutte et de prévention contre l'homophobie et la transphobie que la Municipalité a prises ou envisage de prendre à destination du grand public ?

Au nom du Groupe PSIG
Camille Robert



Aline F. Cosentino
afcos@city.quebec.qc.ca

